

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 61/006/2008 – ÉFAI

13 octobre 2008

Action complémentaire sur l'AU 99/08 (EUR 61/002/2008, 16 avril 2008) et sa mise à jour (EUR 61/003/2008, 4 juin 2008) – Inquiétudes pour la santé / Craintes d'emprisonnement pour raisons d'opinion

TURKMÉNISTAN Valeri Pal (h), 60 ans

Les inquiétudes d'Amnesty International concernant la santé de Valeri Pal, prisonnier d'opinion présumé, ont été ravivées par des informations selon lesquelles cet homme aurait été victime d'une crise cardiaque le 24 septembre.

Valeri Pal a été condamné à douze ans d'emprisonnement pour avoir commis des vols sur son lieu de travail, une raffinerie de pétrole de Turkmenbachi, ville portuaire située au bord de la mer Caspienne. Ses défenseurs pensent que les plaintes déposées contre lui ont été fabriquées de toutes pièces, en représailles contre son militantisme social et ses relations avec les défenseurs des droits humains à l'étranger, et que son procès était loin d'être conforme aux normes internationales d'équité.

Depuis une attaque cérébrale dont il a été victime en 2004, il est partiellement paralysé du côté gauche et a régulièrement besoin de soins médicaux et d'exercice. Il souffre également de prostatite chronique, une inflammation prolongée de la prostate. À la suite des inquiétudes exprimées par la communauté internationale au sujet de son état de santé, il semblerait qu'il ait reçu certains soins à l'hôpital de la prison.

Au début du mois de septembre, l'administration pénitentiaire a annoncé à Valeri Pal qu'il allait être libéré à la faveur d'une grâce présidentielle. Cependant, le 24 septembre, il aurait finalement appris qu'il ne figurait pas sur la liste des prisonniers concernés par cette mesure. Selon ses proches, il a eu une crise cardiaque peu après avoir reçu cette information. Son épouse devait lui rendre visite ce soir-là, mais elle n'a pas été autorisée à le voir. Elle n'a pu entrer en contact avec lui qu'au bout d'une semaine et demie, et elle a indiqué qu'il éprouvait de grandes difficultés à parler. Amnesty International estime qu'il a besoin de recevoir de toute urgence un traitement adapté pour la crise cardiaque qu'il semble avoir subie.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en russe, en turkmène ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à prendre les mesures nécessaires pour que Valeri Pal reçoive sans délai les soins médicaux dont il a besoin ;
- exprimez votre inquiétude à la suite d'informations selon lesquelles son procès n'aurait pas été conforme aux normes internationales d'équité ;
- faites remarquer que s'il s'avère que Valeri Pal a été arrêté en représailles contre ses activités pacifiques de militant des droits sociaux, Amnesty International le considérera comme un prisonnier d'opinion et demandera sa libération immédiate et sans condition.

APPELS À :

(Si quelqu'un répond sur un numéro de fax pendant les heures de bureau, veuillez répéter « fax » jusqu'à ce qu'on vous renvoie sur la bonne ligne ; les télécopieurs sont souvent éteints en dehors des heures de bureau.)

Président de la République :

President Gurbanguly Berdymukhamedov

Presidential Palace

744000 Achgabat, Turkménistan

Fax : +993 12 35 51 12

Formule d'appel : *Dear President Berdymukhamedov, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre des Affaires étrangères :

Rashit Meredov

Minister of Foreign Affairs

Magtymguly avenue, 83

744000 Achgabat, Turkménistan

Fax : +993 12 35 42 41

Courriers électroniques : mfatm@online.tm

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques du Turkménistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 24 NOVEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.